

se faire avec de l'eau pure ; faute d'eau pure, avec de l'eau quelconque ; faute d'eau, avec de la terre. Il y a souvent plus de terre que d'eau au pays musulman.

Elle est de rigueur avant la prière, avant, pendant et après un pèlerinage, avant de toucher le Coran, après la satisfaction de l'appétit charnel, après celle d'un besoin naturel, après ablution d'un cadavre, après contact avec un cadavre non encore lavé ; pour les femmes, après la menstruation et l'accouchement ; en général, après l'attouchement d'une chose ou l'accomplissement d'un acte réputé impur. Choses et actes qui se comptent par milliers !

Un bon Musulman doit à Dieu et à son prophète une douzaine au moins de prières par jour avec séries variées d'inclinations, de flexions, de prosternations et d'exclamations, la tête invariablement tournée du côté de la Mecque. Il lui est défendu de prier là où il y a des morts enterrés, à moins que la place où le front touche la terre soit à dix pas de la sépulture la plus proche, dans une écurie, dans une auberge, dans un endroit où se commettent des actes blâmables, sur un cheval, sur un chameau, sur un navire, etc.

Il doit aussi remplir scrupuleusement l'obligation du jeûne, celui du Râmadan dure tout un mois. Les enfants au-dessous de sept ans, les malades, les aliénés, les voyageurs, les femmes en couches, peuvent s'en exempter. On jeûne aussi, en exécution d'un vœu, en expiation de ses péchés. Toute espèce de nourriture est interdite depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Il est interdit d'avaler sa salive, d'avoir un rapprochement sexuel, de se baigner, de se parfumer, de fumer, de se purger, de se faire saigner, appliquer une ventouse ou un vésicatoire.

Les prescriptions relatives à la nourriture sont empreintes d'une haute fantaisie que je constate, sans prétendre l'expliquer. Elles peuvent se résumer ainsi : Ne jamais manger les animaux morts, les animaux aquatiques sans écailles, ceux qui tiennent du serpent, les huîtres, les chiens de mer, les chiens, les chats, les rats, les porcs et tous les carnivores : le sang, le foie, les parties génitales de tous les animaux. Le cheval, l'âne, le mulet, sont déconseillés. Les animaux permis cessent de l'être quand ils ont mangé des excréments humains, bu du lait de truie, du vin, ou se sont accouplés avec des animaux impurs.